



Article publié lundi 12 décembre 2019

Nouveautés pour les dispositifs d'aides du CNL concernant les bibliothèques

En 2020, le Centre National du Livre (CNL) modifie l'organisation de ses aides pour les bibliothèques en créant un nouveau dispositif pour le développement de la lecture auprès des publics spécifiques, à savoir, les publics empêchés et les publics de l'enfance et de la jeunesse.

La nouvelle aide du CNL

En 2020, le CNL ajoutera un nouveau volet à son dispositif d'aide aux bibliothèques, jusque là consacré au soutien des projets en direction des publics empêchés. Ce volet concerne des aides pour des projets en direction des publics de l'enfance et de la jeunesse.

Par ailleurs, le CNL annonce également le relèvement à 1500 euros du montant minimum d'aide pour les projets en direction des publics empêchés.

Le dispositif repensé du CNL s'intitule désormais : "Subvention aux bibliothèques et aux associations pour le développement de la lecture auprès des publics spécifiques". Il vise à soutenir les projets de qualité, à destination de deux types de publics :

- **Les publics empêchés de lire**, du fait de leur handicap, de leur hospitalisation ou de leur perte d'autonomie, ainsi que de leur placement sous main de justice. Les projets accompagnés intègrent notamment des collections et des actions de médiation et de valorisation des fonds. Cette subvention peut bénéficier au réseau de lecture publique (collectivités territoriales) et aux associations portant des projets à destination des publics susmentionnés.
- **Les enfants et les jeunes**, de l'entrée à l'école maternelle à leur majorité. Les projets accompagnés sont des actions partenariales structurantes de développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse, conduites à l'échelon d'un territoire ou d'un établissement, par les professionnels et les bénévoles des bibliothèques et les professionnels oeuvrant auprès des publics concernés, hors temps scolaire. Cette subvention peut bénéficier uniquement aux réseaux et aux bibliothèques de lecture publique (collectivités territoriales).

Déposer un dossier

Le dépôt de dossiers sur ce nouveau dispositif est déjà ouvert. Vous pouvez transmettre votre demande d'aide sur le [portail numérique des aides du CNL \(nouvel onglet\)](#), après avoir créé un compte utilisateur.

Deux commissions se réunissent annuellement afin de sélectionner les dossiers retenus. Les dates limites de dépôt des candidatures pour 2020 sont les suivantes :

- **Mercredi 25 avril 2020** pour les commissions de mai.
- **Jeudi 18 juin 2020** pour les commissions de septembre.

Toutes les informations pratiques, ainsi que le règlement des aides, sont disponibles sur le [site du CNL, rubrique Bibliothèques \(nouvel onglet\)](#).

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/nouveautes-pour-les-dispositifs-d-aides-du-cnl-concernant-les-bibliotheques>